

**Monsieur Vincent MARTIN**  
**Président de la Communauté de communes**  
**Roumois-Seine**

**666, rue Adolphe Coquelin**  
**B.P.3**  
**27310 BOURG-ACHARD**

Le Président

Evreux, 3 Juin 2021

Nos réf. : GL/DOL/CC

*Dossier suivi par Delphine OMNÈS-LEBLANC*  
*02.32.78.80.59*  
[delphine.omnesleblanc@normandie.chambagri.fr](mailto:delphine.omnesleblanc@normandie.chambagri.fr)

**Pôle Territoires et Environnement**

**Objet : Modification du PLU de la commune déléguée de**  
**BOURGTHEROULDE-INFREVILLE**

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 16 avril 2021, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur votre projet. Nous vous en remercions.

La procédure de modification du PLU de la commune déléguée de Bourgtheroulde-Infreville a pour objet de reclasser une zone Nf (Naturelle) en A (Agricole) pour redonner sa vocation agricole à un ancien corps de ferme dont la pérennité n'était pas assurée lors de la réalisation du PLU. Ce projet d'une superficie de 2,7 ha, est destiné à permettre l'installation d'un jeune agriculteur. Ce dernier a l'intention de construire un hangar agricole (stockage matériel et stabulation libre de bovins). Un permis de construire est en cours. Ce corps de ferme sera soumis au régime du Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

Ce projet de modification ayant pour objectif de permettre l'installation d'un jeune agriculteur dans un ancien corps de ferme familial, nous donnons un **avis favorable** à cette procédure.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Président

Gilles LIEVENS

